



*Le conseil travaille dans l'intérêt de tous et non par intérêt individuel. Malheureusement les remarques sont bien trop souvent individuelles et concernent l'environnement proche, son « devant chez soi ». La sécurité est l'affaire de chacun, surveillons notre vitesse devant chez notre voisin, respectons la signalisation dans les autres rues que la nôtre... Ayons tous un comportement citoyen, c'est certainement l'aménagement le moins cher et le plus efficace.*

*Malgré cela, notre volonté est bien de continuer.*

#### **Opérations mises en place pour améliorer la sécurité routière :**

- les années précédentes ont été réalisés d'importants travaux : sécurisation de la rue des Ecoles, sécurisation de la route des Sanguinières (1<sup>ère</sup> tranche)
- en 2008, une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de sécurisation de la route des Sanguinières, des aménagements rue de Maurepas, un comptage des véhicules rue de l'Infirmierie et un effort important sur la signalisation routière ont été réalisés ;
- début 2009, sur la route de la Chauvinière, à l'entrée du bourg, un rétrécissement de la chaussée par la pose d'une chicane provisoire sera mis en place et le résultat sera analysé. sur la RD 106 (route de Niort à Chizé), le Conseil général a accepté de déplacer le panneau d'agglomération et de limiter la vitesse à 70 km/h sur la zone des Grolettes, ainsi que sur les hameaux de la Chauvinière et du Perot ; une signalisation adaptée sera très prochainement mise en place.

#### **4. Plan communal adapté de distribution des comprimés d'iode stable en cas d'accident nucléaire**

Comme chaque commune du département, la municipalité doit mettre en place un plan communal adapté qui permette à la fois de prévenir la population et de distribuer des comprimés d'iode dans un court délai après un accident nucléaire. Compte tenu de la complexité d'élaboration de ce plan en terme d'organisation, Alain Fort propose de mettre en place une commission. Les membres sont : Patrice Barbot, Christine Fazilleau, Renaud Pouget et Hervé Sabourin.

#### **5. Enquête auprès des habitants de Fors âgés de plus de 63 ans**

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé qu'une étude réalisée par les étudiants de l'IFSI (Institut de formation aux soins infirmiers) de Niort, et portant sur les demandes et besoins de santé de la population âgée, soit menée auprès des habitants de Fors. Lors des deux premières réunions, le périmètre de cette enquête a été défini : elle portera sur « **la prise en compte des besoins des personnes de plus de 63 ans en terme de santé et de citoyenneté** » ; les modalités d'information retenues sont un flash dans le bulletin municipal et un **courrier adressé à toutes les personnes concernées les invitant à participer à une réunion d'information le 17 décembre prochain.**

Après des rencontres entre le groupe de pilotage de l'IFSI, le groupe de pilotage élargi (*les formateurs de l'IFSI, la commission des affaires sociales et 5 personnes représentant la cible*) et les étudiants, un questionnaire sera établi le 15 janvier et l'enquête sera menée sur le terrain les 16 et 19 janvier, en mars et en juin.

A l'issue de l'étude, les étudiants élaboreront 9 projets d'action avec l'aide du CODES. Leur éventuelle réalisation sera du ressort de la municipalité.

#### **6. Bibliothèque**

##### **▪ Charte de partenariat entre l'école et la municipalité**

Marie-Jeanne Bigrel a adressé au maire le projet de la nouvelle charte de partenariat entre la municipalité et l'école concernant la mise à disposition de la bibliothèque aux enfants des écoles. Les seules modifications apportées à la précédente charte concernent la durée des séquences qui sont plus adaptées à l'âge des enfants (50 mn pour les primaires et 20 à 30 mn pour les maternelles). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le contenu de cette charte qui sera signée par le maire.

##### **▪ Rencontre entre l'auteur niortais d'albums pour enfants Titus et les jeunes lecteurs**

Cette rencontre est organisée par la bibliothèque départementale, dans le cadre du GAP (groupe d'appui aux projets) Plaine de Courance. Le 23 janvier 2009, la bibliothèque de Fors recevra l'auteur qui rencontrera la classe des CE2-CM1. Mme Bigrel aimerait accueillir aussi le public. Cette prestation ne devrait pas dépasser 100 € par commune. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'organisation de cette rencontre et les frais qui en découleront.**

##### **▪ Prix Chronos (GAP)**

Cette année encore la bibliothèque de Fors participe au prix Chronos (choix de livres consacrés au parcours de vie, à la rencontre des générations). Cette animation pourrait être complétée par une conférence sur l'intergénérationnel (2<sup>ème</sup> trimestre 2009) qui se tiendrait à Fors et accueillerait le public des toutes les communes du GAP. La participation financière par commune devrait s'élever à 70 €. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'organisation de cette animation et les frais qui en découleront.**

▪ **Montant de la cotisation 2009**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le montant de la **cotisation d'adhésion à la bibliothèque municipale à 8,30 € pour l'année 2009.**

- **SPECTACLE DE FIN D'ANNEE : BÔ ! (la nouvelle histoire de Mimi La chenille)** organisé par la bibliothèque municipale, **ouvert gratuitement à tous les enfants de Fors, le 10 décembre à 14 h 45, à la salle polyvalente de Fors.**

**7. Plantations sur la butte derrière la salle polyvalente**

Après les travaux de l'année passée, il convient de végétaliser cette butte de façon que l'entretien soit minimal car son inclinaison rend l'usage de la tondeuse impossible. Trois entreprises contactées ont adressé un devis après être venus sur place voir le chantier: EIVE (3.328,65 € HT), René Pétrault (2.052,34 € et Sylvain Denibaud (1.557,19 €).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers choisissent le devis de l'entreprise René Pétrault de Granzay-Gript** dont la prestation correspond le mieux aux besoins et qui comprend en plus l'enrochement de la butte.

**8. Convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de communes Plaine de Courance**

Dans le cadre de la réduction de la semaine scolaire à 4 jours et de l'ouverture d'un accueil des enfants le mercredi matin dans les communes, certains ATSEM et agents d'entretien des locaux ont été mis à disposition des communes d'une part pour accompagner celles-ci dans l'organisation de ce service, d'autre part afin de ne pas diminuer le temps de travail des agents concernés. Ainsi, à Fors, Madame Danièle Printemps est mise à disposition de la commune pour 96 heures par an, soit l'équivalent de 24 mercredis matin, du 01/09/2008 au 31/08/2009. Mme Printemps continuera à dépendre et à être rémunérée par la CCPC.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil approuvent cette mise à disposition et autorisent le maire, Alain Fort, à signer la convention citée en objet.**

**9. Versement des indemnités annuelles de régisseur.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les membres du conseil fixent ces indemnités comme suit pour l'année 2008 :**

- ➔ **112 €** pour la régie de recettes de la **salle polyvalente,**
- ➔ **112 €** pour la régie de recettes de la **garderie**
- ➔ **112 €** pour la régie d'avances des **activités du CEL,**
- ➔ **71 €** pour la régie de recettes de la **bibliothèque**
- ➔ **71 €** pour la régie de recettes de l'**espace Jeunes**

**10. Attribution d'une indemnité au receveur municipal**

Monsieur le maire expose que lors du renouvellement du conseil municipal, une nouvelle délibération doit être prise pour fixer le taux de l'indemnité de conseil attribuée au trésorier. Pour information, le taux fixé par la précédente municipalité était de 100 % ce qui correspondait en 2007 à 407,73 € de montant net (446,85 €) brut.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :**

*Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes,*

**décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer ses prestations de conseil et fixe le taux de l'indemnité à 100 %.** Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et attribuée à Monsieur Francis Lenon, receveur.

**11. Clôture de la régie d'avance «timbres-poste » et de la régie de recettes « cantine scolaire »**

Alain Fort informe le conseil que le trésorier, Monsieur Lenon, a demandé à la commune de clore les deux régies précitées puisqu'elles ne sont plus en activité.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent la clôture de la régie d'avance «timbres-poste » et de la régie de recettes « cantine scolaire » à compter de ce jour, 3 décembre 2008.**

## 12. Changement du régisseur pour la régie de recettes de la salle polyvalente

Compte tenu d'une nouvelle organisation dans le travail du secrétariat de mairie, Alain Fort propose que Stéphanie Granet devienne régisseur titulaire de la régie de recettes de la salle polyvalente et que Christine Baverel et Nathalie Gatelier soient régisseurs adjoints .

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent cette modification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

## 13. Attribution d'un emplacement pour un commerce ambulant

Monsieur le maire expose qu'il a été saisi d'une demande d'une commerçante (originaire de Charente-Maritime) qui souhaite s'installer à Fors, le samedi matin pour vendre des fruits et légumes. Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de refuser d'accorder cet emplacement au motif que cette concurrence pourrait nuire au commerce local.** Un courrier en ce sens sera adressé à la demandeuse.

## 15. Travaux sur la ligne ferroviaire en 2009

La ligne Niort-Saintes qui dessert Fors sera complètement fermée du 12 janvier au 15 mai 2009 pour réaliser des travaux sur la voie. La SNCF met en place un service de cars entre la gare de Fors et celle de Niort. La liaison sera assurée uniquement le matin et le soir, aux horaires suivants :

		Départ de Fors	Arrivée à Niort	<b>Sens FORS vers NIORT</b>
<b>MATIN</b>	<b>TRAIN</b>	<b>07H20</b>	<b>07H29</b>	Circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis (hors fériés)
	<b>CAR</b>	<b>07H06</b>	<b>07H28</b>	Circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis (hors fériés)
		Départ de Niort	Arrivée à Fors	<b>Sens NIORT vers FORS</b>
<b>SOIR</b>	<b>TRAIN</b>	<b>17H18</b>	<b>17H28</b>	Circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis (hors fériés)
	<b>CAR</b>	<b>17H18</b>	<b>17H40</b>	Circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis (hors fériés)
	<b>TRAIN</b>	<b>17H42</b>	<b>17H52</b>	Circule les Vendredis (hors fériés)
	<b>CAR</b>	<b>17H43</b>	<b>18H05</b>	Circule les Vendredis (hors fériés)
	<b>TRAIN</b>	<b>18H25</b>	<b>18H35</b>	Circule les dimanches
	<b>CAR</b>	<b>18H25</b>		<b>Pas d'arrêt à FORS, 1er arrêt à Beauvoir/Niort</b>
<b>TRAIN</b>	<b>18H36</b>	<b>18H46</b>	Circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis (hors fériés)	
<b>CAR</b>	<b>18H36</b>	<b>18H58</b>	Circule les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis (hors fériés)	

## 16. Vente de bois

Alain Fort informe l'assemblée que, dans certains terrains des fonds communaux et route du Chiron, il est nécessaire d'élaguer les haies. Il a été proposé en priorité aux employés communaux qui le souhaitent de couper ce bois. L'année passée, le tarif était fixé à 10 € le stère, coupé sur place et emporté, terrain nettoyé.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de laisser le tarif à 10 € le stère.** M. Jean-Jacques Bazireau est délégué pour marquer les coupes à effectuer.

## 17. Organisation de la cérémonie du 5 décembre (Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie)

Compte tenu du fait que cette année cette cérémonie est prévue le même jour que le Téléthon, la section UDCR/AFN de Fors a émis le souhait qu'elle ait lieu le dimanche 7 décembre. La municipalité a donné son accord.

- **rendez-vous à la mairie à 11 h 00 le dimanche 7 décembre**
- dépôt de gerbe au monument aux morts
- allocutions
- vin d'honneur à la mairie.

## **18. Longueur de la voirie communale**

Alain Fort informe les conseillers qu'il convient d'adresser, avant le 31 décembre 2008, une délibération à la préfecture modifiant la longueur de la voirie communale. En effet, cette mesure entre en compte dans le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement), la DSR (dotation de solidarité rurale) et la DGE (dotation globale d'équipement).

Elle est actuellement officiellement fixée à 17 km ; or un document de la DDE de juin 2004 donne la mesure de 20963 mètres et, depuis, les voies de deux lotissements sont entrées dans le domaine public (Les Jardins de la Plaine du Lac pour 430 mètres et Le Clos du Château pour 216 mètres.). Il convient donc fixer officiellement une nouvelle longueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les conseillers municipaux fixent la longueur de la voirie communale à 21.609 mètres (20 963 + 430 + 216).**

## **19. Opération « Des nichoirs dans la plaine »**

Une réunion publique se tiendra le lundi 8 décembre à 20 h 30 à la salle polyvalente de Fors. A l'issue de cette réunion, les conseillers décideront s'il est opportun d'installer des nichoirs dans les espaces publics.

## **20. Questions diverses**

### **▪ Poteau d'éclairage public en face de la pharmacie**

Le mât du poteau était sur le domaine privé ; il a été déposé par Séolis lors des travaux de renforcement de l'installation, sans concertation ni autorisation de la municipalité. Il sera prochainement réinstallé, sur le domaine public, sans frais pour la municipalité. A sa requête, un courrier officiel de demande de pose du poteau va être adressé dans les prochains jours à Séolis.

### **▪ Point de collecte DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)**

Ce point de collecte (seringues, aiguilles...) sera disponible, à la pharmacie de Fors, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **▪ Demande de D.G.E. 2009**

Le dossier complet de demande de subvention est à déposer avant le 31 janvier 2009. Une commission élargie du conseil municipal devra se réunir avant cette date afin de déterminer quel sera l'objet de la demande.

### **▪ Installation du « camion pizzas » le vendredi soir**

Monsieur Siriac Trillaud, de Brûlain, s'installe tous les vendredis soirs à Fors pour vendre des pizzas. Alain Fort tient à préciser que l'accord a été donné à M. Trillaud peu après la cessation d'activité de Monsieur Chaillou et ce avant que le boulanger de Fors décide d'ajouter la vente de pizzas à ses prestations.

\*\*\*\*\*

**Les conseillers,**

**le maire,**